

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

L'AVENIR

LE NUMÉRO
5
CENTIMESDE LYON
JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclamations.....— 2 »
Chroniques locales.....— 4 »

Les Annonces sont reçues aux Bureaux du Journal
11, rue Quatre-Chapeaux

ADMINISTRATION & REDACTION :

70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :

Envoi 6 mois 1 an
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^{ts}.... 6 f. 12 f. 24 f.
(Étranger : port en sus)

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de mois

N° 54

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

24 Octobre 1884

Ce Bon d'achat sera détaché tous
les jours et conservé.

LES BONS CŒURS

Si vous vous occupez de politique, vos adversaires vous traiteront de coquins, d'escarpes, de brigands, et autres aménités semblables. Car chacun sait qu'en politique, dire d'un homme : « C'est un misérable, une érapule ! » c'est vouloir tout simplement dire : « Cet homme ne professe pas mes opinions. »

Mais si, dédaignant la politique, vous vous préoccupez tant soit peu des questions sociales, des douloureux effets produits par la misère, on vous jettera au visage la dédaigneuse épithète de cœur « sentimental. » Nous avouons, pour notre part, que l'épithète est assez courtoise, et que l'on aurait mille fois tort de s'en fâcher. Cependant ne vous faites pas trop d'illusions à ce sujet : c'est une manière polie de vous dire que vous passez pour un vulgaire imbécile.

Quiconque se fait le défenseur des filles-mères, se prononce contre les lâcheurs pour les abandonnées, élève la voix en faveur des misérables femmes réduites au désespoir ou enfants livrés au hasard, est un sentimental.

Quiconque ose penser et dire tout haut que les travailleurs qui se lèvent avant jour et se couchent bien avant dans la nuit méritent un salaire proportionné à leur peine ; quiconque réclame que les impôts les plus lourds pèsent sur les riches qui exploitent la misère des pauvres gens, est encore un sentimental.

Et pourtant quel est l'homme auquel vous ne puissiez répondre, s'il vous traite de sentimental, qu'il en est un aussi, et pour des objets moins méritants ? Tel qui n'aime pas les animaux et les maltraite sans regret adore des femmes moins fidèles et souvent moins propres que mon chien. Tel qui pose pour l'esprit fort, qui veut se donner pour sceptique, ne peut voir un bébé sans que son cœur soit remué. On peut toujours trouver dans l'âme la moins tendre un petit coin qui se laisse facilement émouvoir.

Etre sentimental, c'est être un jobard, je vous l'accorde. Mais enfin, c'est être un bon cœur. C'est n'être pas égoïste, c'est se laisser toucher par les souffrances du prochain, c'est être une âme où la pitié ne trouve jamais porte close. Or, la pitié n'est que la fleur de l'âme. C'est, sans contredit, le plus noble des mouvements qui puisse vous guider dans la vie ; c'est, en tout cas, le seul dont on ne se repente jamais.

On est dupe parfois, c'est possible ; mais dupe honorable et digne d'envie.

Qui oserait contredire, en somme, que l'histoire soit une grande sentimentale ? Si elle renferme des pages au récit desquelles le cœur frissonne, tantôt de dégoût, tantôt d'orgueil, c'est évidemment parce qu'elle n'est pas inaccessible à la pitié.

Si l'histoire condamne et méprise les despotes, c'est parce qu'elle plaint les victimes.

Il suffit que vous ayez été un opprimé,

pour qu'elle défende et venge votre mémoire.

Mais, idiots que vous êtes, si vous n'admettez pas ce sublime mouvement de la pitié, vous devez justifier tous les crimes les plus infâmes.

Vous ne pouvez plus condamner la Saint-Barthélemy, ni Catherine de Médicis qui l'a faite. Le grand Balzac, il est vrai, a tenté de prouver que ce hideux massacre était nécessaire, et il a fait valoir à l'appui de sa thèse inacceptable bien des considérations atténuantes. Mais Balzac, si grand cependant, a fait fausse route ce jour-là, parce qu'il avait contre lui toutes les révoltes des bons cœurs.

N'être jamais ému d'une misère humaine, ce n'est pas d'un homme, c'est d'une hyène. — C'est se faire, — peut-être inconsciemment, — le complice de tous les crimes odieux des illustrations scélérates.

Pour nous, mieux vaut encore passer pour une vieille bête, parce qu'on a un cœur capable d'être remué par autre chose que par le bruit de l'or qui roule, que de passer pour un être humainement féroce, parce qu'on ne ressent jamais rien.

Quand je relis mon LA FONTAINE ce n'est pas le loup que j'admire dans la fable du « Loup et l'Agneau, » mais je me sens pris de pitié pour la bête créature. — Et quand je fais de la politique, ce ne sont pas les vampires qui sucent le meilleur sang du peuple, ce sont les masses qu'ils oppriment, que j'aime, moi, et que je respecte.

FRANÇOIS BONJEAN.

Je déclare à la Convention et à tout le peuple français, que si l'on persiste à retenir dans les fers des citoyens qui ne sont que présumés coupables, dont tout le crime est un excès de patriotisme ; si l'on refuse constamment la parole à ceux qui veulent les défendre, je déclare, dis-je, que s'il y a ici cent mille bons citoyens, nous résisterons.

DANTON
Conventionnel

DEPECHE DE NUIT

GUERRE DE CHINE

PARIS, 9 heures soir. — Le gouvernement chinois a pris, depuis le commencement des difficultés avec la France, des mesures actives pour assurer la défense de la capitale, et le dernier courrier de Chine nous a apporté d'intéressants renseignements sur les arguments et la concentration des troupes qui sont à peu près terminés.

Si l'amiral Courbet tentait un mouvement contre Peking, il devrait d'abord s'emparer de Wei-Haiwei, station navale située à 40 kilomètres de Chetoo, dont la résistance serait insignifiante ; puis de Lu Shun-Kou, ou Port Arthur, dont la défense serait beaucoup plus sérieuse. L'entrée de ce port est en effet protégée par 360 torpilles, électriques ou de contact, disposées sur trois lignes à l'entrée du port. Les forts sont armés de canons Krupp et Armstrong de gros calibre et protégés par trois navires de guerre, dont deux croiseurs construits et armés par les chantiers Armstrong. La garnison est composée des meilleurs troupes de la Chine, et depuis trois ans des quantités considérables de munitions de guerre y ont été accumulées.

On le voit nous ne sommes pas tout à fait en face d'une armée de carton.

De Tien-Tsin à Pékin

Après la prise de Port-Arthur, il faudrait attaquer Takou et Pei-Tang.

A Takou, on rencontrerait une sérieuse

résistance ; depuis le mois de juillet, cette ville est occupée par trente-huit mille hommes. Les forts sont armés de neuf cents canons, modèle Krupp et Vasseur. L'entrée du port est défendue par des torpilles.

Pei-Tang sera défendue à la première alerte par Li-Chang-Loh, généralissime de Chili, qui marcherait avec vingt-cinq mille hommes de son camp de Lu-Tai, situé à une petite distance de Pei-Tang.

Tien-Tsin commanderait la seconde ligne des défenses sous la direction de Li-Hung-Chang, lequel a sous ses ordres six mille hommes choisis et bien armés et bien disciplinés, la « fine fleur » de l'armée chinoise.

La troisième ligne de défense est gardée par Pau-Ting-Fu, à une petite distance de Pékin, dont la garnison est de sept mille hommes.

Enfin, avant d'arriver à Pékin, on rencontrerait Tung-Chon, dont la garnison est commandée par le fameux Tso-Tsung-Tang.

Les Chinois ont, en outre, relié toute la côte depuis Tien-Tsin jusqu'à la province de Shanghai par un fil télégraphique, et enfin toutes les troupes que nous venons d'énumérer, et qui forment un total d'environ quatre-vingt mille hommes, sont armées de fusils de nouveaux modèles et se chargeant par la culasse.

Tous ces travaux d'armement et de concentration de troupes ont été faits d'après les plans d'un officier chinois qui a été pendant quelque temps attaché à l'état-major allemand, plans qui ont été publiés il y a environ deux ans.

LES MINEURS

Devant le Parlement

La commission des mineurs, sous la présidence de M. Maigne, a décidé aujourd'hui, conformément à la proposition de M. Alfred Girard, qu'elle demanderait au gouvernement communication des décisions de la commission extraparlamentaire sur le régime des mines de l'Annam et du Tonkin.

Ces décisions sont favorables au projet de MM. Emile Brousse et Girard sur deux points : l'adjudication et la participation de la nation aux bénéfices.

La sous-commission des mineurs devra connaître exactement ces résolutions pour statuer ultérieurement.

M. Mazeran, rapporteur du projet sur les caisses de secours et de retraites a résumé l'enquête qui a été faite par les soins de la direction générale des mines au commencement de l'année.

Il y a 11,000 ouvriers mineurs qui subissent une retenue moyenne de 3 0/10 ; l'allocation moyenne des patrons est de 1 1/2 0/10. Il existe 72 caisses alimentées par les retenues des ouvriers seuls ; il y en a 24 qui sont entretenues par les compagnies ; les autres caisses sont entretenues par le concours de tous. Le chiffre total des salaires est de 119 millions. C'est une moyenne de 1220 francs de salaires par ouvrier et par an.

La moyenne des secours distribués est de 47 francs, ce qui représente cinq millions affectés aux retraites et secours.

Le projet présenté par les ouvriers élève ce chiffre à onze millions.

La commission devra examiner si elle doit adopter ce dernier chiffre.

Il y a des caisses qui ne fournissent actuellement que des secours très minimes. De plus, il y a d'onéreuses conditions d'âge et de durée des services à remplir. Il n'est pas donné de secours en argent pour les simples maladies.

Les caisses sont presque exclusivement gérées par les Compagnies. L'organisation générale varie suivant les exploitations ; rien d'uniforme. Presque partout l'ouvrier

renvoyé perd le bénéfice des retenues pour la retraite.

Dans beaucoup d'exploitations, les caisses contribuent à l'entretien d'écoles toujours congréganistes. Dans certaines, pour une petite allocation des Compagnies, les ouvriers sont obligés de renoncer à leurs droits en cas d'accident, ce qui est absolument abusif.

Il est bon de remarquer que ces faits, aujourd'hui constatés officiellement, le furent, il y a deux ans déjà, par les députés qui allèrent à la Grand-Combe et à Bes-sèges.

Le syndicat de la Loire, par l'intermédiaire de M. Rondet, a demandé que les effets de la loi soient immédiats et non que la loi ne soit faite que pour une époque reculée. Il a demandé aussi que la retraite soit donnée après vingt-cinq ans de travaux, sans condition d'âge, et qu'elle soit égale pour tous les mineurs.

La commission décide de demander au ministre des travaux publics une statistique des ouvriers des mines, par catégories d'âge.

Dans une prochaine séance, elle délibérera sur le montant de la retenue et de l'allocation et sur les propositions de M. Rondet.

Il y aura, à l'avenir, deux réunions par semaine, le mercredi et le vendredi, à trois heures de l'après-midi.

INFORMATIONS

M. de Nostiz-Walwitz, ministre de Saxe à Berlin, est en ce moment à Paris.

Un ministre de porcelaine qu'on aurait bien du mettre en miette en 1870.

Un forçat, détenu à la prison de Poissy, vient d'être informé par le gouvernement zuricois qu'il a hérité d'une fortune d'environ deux millions, tant en un château sur le territoire zuricois qu'en espèces.

Si ce forçat s'appelait Bazaine, comme il serait commode de le sortir de là où il est.

Le ministre de l'agriculture vient de publier l'état des loupes tués en 1883 et des primes qui ont été payées. 1,308 animaux ont été détruits et la dépense totale s'est élevée à 103,720 fr.

Si j'avais la fortune du pauvre Rotschild, quelle prime je donnerais à celui qui abattrait le plus de loups, de ceux qui ne sont pas dans les bois. Et combien j'en ferais abattre.

Il est question de donner des vélocipèdes aux facteurs ruraux qui ne font pas moins de cinquante kilomètres par jour et par tous les temps.

C'est très bien, mais comme la plupart de ces braves piétons sont manchots ou mutilés, qui fera mouvoir le bicycle, M. Cochery ?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de l'AVENIR

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

AVANT LA SÉANCE

Le public semble plus enthousiaste qu'à la dernière séance ; les abords du Palais-Bourbon sont peu animés.

La salle des Pas-Perdus, elle aussi, offre un spectacle inusité ; on va, on vient, on se

concerte avec passion sur les derniers événements de Chine.

La tribune réservée à la presse est au grand complet.

Peu de représentants sont absents, les tribunes sont littéralement envahies.

La réunion de l'union des droites, sous la

présidence de M. de Mackau, a décidé de

participer activement à la discussion du

budget.

M. Jules Roche propose à la commission du budget d'introduire dans la loi de finances une disposition frappant les congrégations religieuses d'un impôt de 3 0/0, lequel produirait un revenu de 5 millions.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures. L'ordre du jour appelle la discussion sur la suite du projet relatif aux responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes.

M. DRUMEL parle sur l'article 4 qui est devenu l'article 3 et qui pose le principe de la responsabilité spéciale, à raison de risque professionnel.

Il soutient que cet article exige des explications.

M. GIRARD. — La commission met à la charge de l'industrie les sortes d'accidents qui ne sont imputables à personne : ni au maître, ni à l'ouvrier, et dont l'industrie est la cause fatale. L'assurance obligatoire doit y remédier, et alors il est juste que la prime annuelle de huit francs soit partagée entre le patron et l'ouvrier.

L'article 4 est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — L'article 5 étant abandonné, il n'y a pas lieu de le mettre aux voix.

Les articles 6 et 9 sont adoptés.

M. DRUMEL. — L'article 10 crée un privilège en faveur de la victime et de ses ayants-droits. Je demande que ce privilège soit limité.

M. GIRARD. — La commission retire provisoirement cet article.

M. REMOINVILLE demande également le renvoi de l'article 11.

M. GIRARD. — Il ne peut y avoir de confusion. — Adopté.

L'article 13 est ainsi conçu :

« Toute convention contraire à la loi est de plein droit annulée. »

La Chambre adopte le projet portant règlement définitif des budgets des exercices de 1871 à 1878.

La Chambre met ensuite à son ordre du jour les projets relatifs à l'échange des immeubles ruraux et au titrage des vins.

SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

Le Palais du Luxembourg a quelque chose de l'église des Capucins, une nécropole où quelques vieillards vont verser un pleur. Peu de monde aux abords de ce temple de glace; c'est une espèce de dernière étape vers l'éternité : on ne va là qu'à pas mesurés. Quelques provinciaux font tapissier dans les tribunes, on y remarque beaucoup de dames. Nous les félicitons de leur dévouement, ça donne un peu de courage aux ennemis du Sénat et ça égaye la salle, elle en a besoin.

LA SÉANCE

Il est trois heures. M. Leroyer ouvre la séance comme on ouvrirait une porte d'auberge, un petit coup de clochette et ça y est, le Sénat délibère.

L'amiral PEYRON est à son banc de quart pour demander croix et médailles pour les braves soldats qui sont là-bas, là-bas bien loin

du Sénat et du vieux amiral qui remporte cette victoire; on distribuera des croix et des médailles.

Papa PEYRON, se mouche, s'éponge et s'assoit satisfait.

LEON SAY demande au Sénat de fixer au 31 octobre l'élection d'un sénateur inamovible.

M. ROGER MARVAISE. — Le délai de deux mois, dans lequel un sénateur inamovible doit être remplacé, ne court pas pendant les vacances; de plus, les sénateurs inamovibles seront probablement supprimés dans quelques jours; il conviendrait d'ajourner cette résolution jusqu'au vote de cette loi.

L'ajournement est prononcé.

Le Sénat fatigue de cinquante-huit minutes de parlotage, lève la séance et se retire tout plan-plan vers le domicile conjugal où cuit la poule au pot à la Henri IV. D'autres vont ailleurs.

AVIS AUX ELECTEURS

Messieurs, VOUS NE POUVEZ PAS ÉCHAPPER A DE NOUVEAUX IMPÔTS. Il n'en faut point parler maintenant, à cause de la période électorale qui va s'ouvrir. Mais, une fois les élections faites, NOUS Y REVENDRONS FATALEMENT.

(Déclaration faite, le 16 octobre 1884, par M. Jules Ferry, président du Conseil, aux membres de la commission du budget.)

LIBERTÉ DE LA PRESSE

Hier, à 4 heures du soir, nous avons été cités, en notre qualité d'imprimeur et de gérant du journal l'Avenir, à comparaître par devant M. Philippe Perraudin, commissaire spécial, auprès de la Préfecture sous la prévention d'omission de dépôt légal du numéro de ce jour.

M. H. Albert, imprimeur, absent de Lyon, n'a pu se présenter, seul, notre gérant s'est rendu à l'invitation du peu aimable M. Perraudin.

M. Pagès crut devoir excuser M. Albert, mais, à la grande surprise de notre gérant, M. Perraudin eut l'outrecuidance de dire : « Je savais que M. Albert ne viendrait pas, aussi étais-je tout disposé à sévir contre lui en son absence. » M. Pagès protesta aussitôt très énergiquement contre une semblable appréciation des intentions de M. Albert.

Il fit remarquer à M. Perraudin que tout spécial qu'il puisse être, la loi ne lui donnait pas le droit de préjuger ainsi les intentions d'un citoyen.

Ayant ensuite fait remarquer au sieur Perraudin que tous nos confrères pouvaient chaque jour tomber sous le coup du même délit, et qu'ils étaient alors prévenus, il lui semblait étrange qu'on use d'un système de rigueur par trop « spécial » envers l'Avenir, le M. Perraudin, sur un ton assez patelin, déclara qu'il aimait l'Avenir comme tous les autres journaux.

Rire in petto de cette jésuitique déclaration était ce que nous avions de mieux à faire. Nous l'avons fait.

M. Perraudin fit alors passer M. Pagès dans un cabinet spécial où il fit écrire à son

greffier, sous sa dictée, le procès-verbal de notre délit.

Aux premières lignes, notre gérant déclara vouloir se retirer en refusant nettement de signer le procès-verbal du sieur Perraudin.

Cet agent spécial prit alors les grands airs qu'il a contractés sous l'Empire et s'y croyant encore, à fait tonner ses foudres impériales contre notre gérant qui ne s'en est pas ému le moins du monde.

Nous conserverons un petit souvenir du premier commis de M. Massicault. En attendant, nous prions M. Perraudin de ne pas aimer l'Avenir comme les autres journaux car nous ne lui rendons pas la pareille. C'est peut-être un conseil superflu.

La Rédaction.

INTÉRIEUR

Le bruit court que le choléra a éclaté dans le département de la Seine-Inférieure.

Il y aurait eu dix décès à Yport.

Le préfet vient de partir pour cette localité.

M. l'abbé Bourgeot, curé de Molinges, et M. Sadot, négociant, ont été assignés devant le tribunal correctionnel de Saint-Claude, sous l'inculpation d'avoir brûlé un drapeau tricolore qui était placé au sommet du clocher, de l'église de Molinges.

Le capitaine d'infanterie de Nansouty est désigné pour l'état-major du gouvernement militaire de Lyon.

Le Corrèzien annonce qu'un incendie a détruit huit maisons à Meymac; onze familles sont sans abris. Les détails manquent.

Cette ville avait déjà été éprouvée récemment par un sinistre semblable.

Le maire de Tulle a saisi le conseil municipal de la question de la manufacture d'armes.

LA CRISE EN BELGIQUE

M. BARA CHEZ LE ROI

La visite faite chez le roi par M. Bara, ancien ministre de la justice, a été très commentée.

On dit aujourd'hui que le roi l'aurait fait appeler pour l'inviter à conseiller à ses amis d'être prudents.

Le ton de la presse est toujours d'une violence extrême : hier soir, le Journal de Bruxelles a publié un long article dans lequel il déclare que le parti libéral marche droit à la révolution et que si les catholiques succombent, ils seront enterrés sous les ruines de la patrie.

L'Etoile belge répond aujourd'hui que ces menaces feront comprendre au roi dans quelles mains il s'est livré.

On veut, dit l'Etoile, nous ramener aux temps les plus sinistres de la révolution brabançonne de 1789.

AUTODAFÉ MINISTÉRIEL

L'Indépendance belge annonce que MM. Jacob et Wæste ont passé aujourd'hui leur journée à brûler des papiers dans leurs poêles.

Se disposeraient-ils à partir ?

On dément aujourd'hui les bruits qui ont couru hier concernant l'intention d'un certain nombre de députés indépendants de donner leur démission.

ÉTRANGER

ITALIE. — Les feuilles cléricales s'efforcent de donner le change sur le résultat des élections belges; mais elles sont très inquiètes et redoutent l'avènement d'un ministère d'affaires qui n'oserait naturellement pas envoyer à Rome le ministre de Belgique à Stockholm, qui est désigné pour représenter la Belgique auprès du pape.

ALLEMAGNE. — BERLIN. — La question de la succession du duc de Brunswick continue à passionner le monde politique et la presse.

Ce soir, on affirme que le prince Albert de Prusse sera appelé à monter sur le trône ducal. Au retour d'une des dernières promenades que la princesse impériale faisait à cheval dans les montagnes de Botzen, elle a été séparée, par suite d'une erreur de son guide, des dames qui l'avaient accompagnée. Elle ne fut retrouvée que bien plus tard par des guides mis à sa recherche.

RUSSIE. — PÉTERSBOURG. — Il résulte de l'enquête officielle sur les troubles récents de Moscou que le principal instigateur en était un étudiant, nommé Roschdestvenski, qui a déjà été impliqué dans un mouvement révolutionnaire l'an passé, et qui a été gracié alors par le Czar.

SUISSE. — BERNE. — Le rédacteur d'un journal libéral qui se publie à Monat, dans l'Oberland bernois, a été assassiné, vendredi dernier, dans cette ville, par le président d'une société catholique dont il avait critiqué l'attitude.

ÉTATS-UNIS. NEW-YORK. — On mande de New-York que le village de Chloxydorme, situé entre Matano et Gaspé, au Canada, a été détruit par un incendie. Ce village était habité par vingt familles, l'une d'elles a disparu.

ANGLETERRE. — DUBLIN. — De graves désordres ont éclaté hier à Portadown (Irlande), à la suite d'un meeting en faveur de la réforme électorale.

M. Dickson a été grièvement blessé par des coups de pierre.

BELGIQUE. — BRUXELLES. — Un coup de revolver aurait été tiré mardi à Lachen sur le roi des Belges. Un étudiant serait l'auteur de cet attentat. Ordre aurait été donné de tenir la chose secrète.

Un congrès international des étudiants aura lieu prochainement à Bruxelles. La présidence d'honneur sera offerte à Victor Hugo.

La Magistrature opportuniste

M. Aylies, ancien procureur de la République à Dax, envoyé en disgrâce à Oloron, après ses exploits du 16 mai, de triste mémoire, vient d'être nommé président du tribunal de Pau.

Il nous souvient que, dit le Courrier de Dax, pendant la période du 16 mai, les républicains de l'arrondissement de Dax n'eurent pas de plus terrible ennemi, à telles enseignes qu'au lieu d'être purement et simplement révoqués, il fut envoyé à Oloron, parce que, à Dax, il pouvait être une gêne pour le parti républicain (sic).

Il nous souvient aussi que le procureur général d'alors, M. Delcourrou, s'indigna ou eut l'air de s'indigner très fort contre ce

LE COUSIN DU DIABLE

Par CONTRAN BORYS

PROLOGUE

Lélio l'Aventurier

(Suite).

Landry n'en revenait pas. Mais au bout d'une heure, l'ardeur de Lélio sembla tomber tout à coup, et, mettant son cheval au pas :

— Assez couru! dit-il, ménageons nos montures.

— Bah! riposta vivement l'écurier, elles ont le diable au corps et sauront bien dévorer vingt lieues d'ici au lever de la lune.

— A quoi bon ?

— Comment, à quoi bon?... Gagnons la frontière, morbleu! et alors, il sera temps pour nos chevaux de s'étendre sur la paille, pour nous de nous reposer dans de bons lits.

Le comte se prit à rire.

— Ah ça! mon pauvre ami, t'es-tu donc

imaginé que je m'éloignais pour tout de bon d'Agréda ?

Landry ouvrit une bouche énorme.

— Vous me l'aviez affirmé, balbutia-t-il. Que dis-je! vous me l'avez crié à pleins poumons, tout à l'heure, dans la cour de l'auberge...

— Je te l'ai crié pour que Truxillo et Gomès qui m'écoutaient, accrochés au soupirail de leur cave, pussent le répéter à don Diégo.

— Patatras! fit l'écurier, me voilà plus loin que jamais de la Flandre.

— Allons donc!... n'en prendrons-nous pas le chemin cette nuit même, en compagnie de la s'norita ?

— Si don Diégo veut bien le permettre.

— Don Diégo me suppose parti pour toujours, don Diégo dormira cette nuit sur ses deux oreilles et nous aurons le champ libre.

Landry hocha la tête d'un air incrédule.

— Tais-toi, j'ai tout prévu! interrompit Lélio.

Landry se tut; mais dès cet instant, il ne cessa plus d'explorer la route, à droite et à gauche et derrière lui.

La chaleur était énervante; l'air brûlait les yeux, et dans l'herbe courte et grillée, les sauterelles aiguisaient sans trêve leur cri métallique.

Le comte, épuisé de fatigue, s'était aban-

donné à l'allure molle de son cheval, presque assoupé comme lui, lorsque soudain son écurier lui effleura le genou.

— Vous n'aviez pas prévu ceci, monsieur le comte.

Il se retourna sur sa selle. Du bout de son fouet, Landry désignait l'extrême horizon où venait de s'élever une sorte de nuée blanchâtre.

— Qu'est cela? murmura Lélio.

— Cela, monsieur, c'est don Diégo qui n'a pu digérer ses deux soufflets.

Le comte fronça le sourcil.

— Et qui, apprenant votre départ, furieux de voir sa vengeance lui échapper, s'est lancé à votre poursuite.

La nuée se rapprochait. C'était maintenant un tourbillon de poussière.

— Si c'est lui, dit Lélio, il n'est pas seul, ce me semble.

— Parbleu! ricana l'ancien soldat. Don Diégo considère le duel comme un préjugé barbare : il préfère les batailles rangées.

— Par Notre-Dame! s'écria le comte en abritant ses yeux de sa main, ils sont toute une bande!

— Oui; mais nous sommes bien montés et nous avons de l'avance. Détalons, monsieur, détalons!

Les deux chevaux filèrent comme le vent.

De leur côté, les ennemis redoublaient

de vitesse. Néanmoins, Lélio et son valet gagnèrent sensiblement du terrain : au bout d'une heure, le tourbillon était hors de vue.

— Hop! hop! encore un coup d'éperon, dit l'écurier, et du diable s'ils nous rattrapent. Piquons!

— Au contraire! fit impérieusement Lélio. Halte!

Et il arrêta si brusquement son cheval, que la pauvre bête plia sur ses jarrets de derrière.

— Godverdomo! hurla Landry en s'arrêtant de même. est-ce que, par hasard, vous voudriez que nous combattions une armée à nous deux, monsieur le comte ?

— Silence! fit le gentilhomme. Nous voici arrivés.

— Arrivés?... où donc?... répondit l'écurier stupéfait. Je ne vois que le soleil qui poudroie et les arbres qui verdissent.

En effet, rien ne distinguait cet endroit du reste de la route, qui continuait de courir entre deux rangées de taillis épais et touffus.

Lélio cependant mit pied à terre, saisit son cheval par la bride, et relevant quelques branches qui masquaient un passage sur le côté gauche du chemin, il s'engagea sous la feuillée.

(A suivre.)

magistrat légitimiste et qui plus est cléricale) !!!
Et voilà que d'amovible qu'il était on en fait aujourd'hui un inamovible, qui, désormais, pourra braver impunément les républicains ! O logique, voilà de tes coups !
Et dire qu'il y avait des concurrents inégalement républicains, et qu'on leur a préféré ce *légitimiste cléricale* !

Dernière Heure

La commission a décidé de se réunir deux fois par semaine, afin de déterminer son projet sur les caisses de retraites et de secours à bref délai.
La prochaine réunion aura lieu aujourd'hui.

PARIS, 10 h. soir. — Les douaniers, en visitant un vapeur anglais le *Kelsoe*, entré dans le port de Riga, ont découvert, dans la soute au charbon, un grand nombre de publications révolutionnaires en langue russe, paraissant à Genève.
Un matelot qui avait menacé un des douaniers avec son poignard a été arrêté au domicile d'un marchand de vin, où l'on a aussi trouvé beaucoup de publications révolutionnaires en langue russe et des billets de banque faux.
Le matelot arrêté servait depuis huit ans sous un faux nom. On croit qu'il est originaire de Dantzig ou de Stettin.

11 h. soir. — La Justice refuse de croire que le gouvernement accepte la médiation de la Prusse pour se tirer d'affaire au Tonkin. Elle déclare que ce serait le dernier des crimes.

L'amiral Peyron a reçu dans la matinée une dépêche du général Briere de l'Isle donnant la liste des tués et des blessés dans les combats du 11 et du 13 octobre.

11 h. 20. — Des avis privés de Madagascar disent que l'amiral Miot s'est mis en rapport avec plusieurs souverains de l'île, lesquels seraient disposés à nous aider.

Trois cents Hovas ont attaqué le poste Mondimadison, dans la baie de Passandova. Ils ont été repoussés avec des pertes considérables.

Un bataillon de volontaires de l'île de la Réunion, composé de quatre cents hommes, est actuellement prêt à coopérer à l'action des troupes.

Minuit. — Dans l'entrevue qu'il a eue hier avec M. Malou, le roi aurait demandé la retraite de MM. Viscé et Jacobs, mais le cabinet a décidé de maintenir la solidarité du ministère.

On croit que le roi désirerait constituer un cabinet d'affaires pour voter le budget et le projet de réserve nationale, et qu'il dissoudrait les Chambres au printemps prochain.

1 heure. — Les journaux annoncent que le cinquième bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Versailles, a reçu l'ordre d'être prêt à partir pour le Tonkin.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 1884
La séance publique, comme cela avait été annoncé, n'a commencé qu'à neuf heures. Le

conseil réuni à huit heures a siégé pendant une heure et a tenu sa séance.

Dans cette réunion à laquelle M. l'ingénieur en chef directeur de la voirie municipale, assiste, M. l'adjoint Bouffier qui préside en l'absence du maire, retenu chez lui par sa goutte opportune, donne connaissance au conseil des conditions dans lesquelles se trouvent actuellement les travaux de terrassement des forts des Charpenne et du Parc. Il résulte de ces explications, que l'administration était décidée, ce matin, à demander au conseil l'autorisation de mettre en adjudication lesdits travaux.

Mais dans la journée il lui est arrivée une nouvelle proposition faite par la chambre syndicale des ouvriers maçons, qui s'offre de prendre, au prix d'estimation fixé pour la cession à la ville, les travaux en question.

Après diverses explications données par M. l'ingénieur à divers conseillers qui les lui demandent, le conseil invite l'administration à discuter les conditions dans lesquelles ces travaux pourraient être concédés à la chambre syndicale des ouvriers maçons, et à les soumettre ensuite au conseil.

Le citoyen FICHET demande à l'administration de vouloir bien donner connaissance au conseil d'une lettre apportée ce soir aux conseillers adjoints par une délégation de la commission nommée, hier, à l'Eden-Théâtre, par la réunion des commerçants.

L'ancien leader de l'extrême-gauche du conseil, M. JULIAA, adjoint, qui ne manque jamais une occasion de se montrer plus réactionnaire et plus autoritaire que le maire, qu'il combattait avant d'être satisfait, fait une historique de l'entrevue de la délégation, au lieu de donner connaissance de la note portée par elle.

Il s'attire une verte réplique du citoyen FICHET qui l'accuse de dénaturer complètement les idées, les écrits et les paroles des délégués et croit que l'honneur du conseil exige que la note soit lue, afin que l'on puisse juger de la valeur des renseignements fournis par M. l'adjoint chargé du service de la voirie.

M. BOUFFIER, président, donne alors lecture de la pièce suivante :

La commission des commerçants élue dans la réunion du 22 octobre courait soumettre à Monsieur le Maire de Lyon les observations suivantes qu'elle croit être dans l'intérêt des ouvriers sans travail, et le prie de les communiquer au conseil municipal :

1° Il serait utile que les travaux qui vont être exécutés le soient dans le plus bref délai possible ;

2° Ces travaux ne devraient pas faire l'objet d'une adjudication publique, afin que l'argent dépensé serve à soulager la misère créée par la crise ; car il est certain que par une adjudication l'entrepreneur cherchera et emploiera tous les moyens pour s'occuper que des ouvriers ayant l'habitude de ces sortes de travaux, et cela dans un but d'intérêt personnel ;

3° L'administration ne pourrait-elle pas garder l'responsabilité pécuniaire et la direction matérielle de ces travaux, en s'adjoignant, ou en donnant à une commission composée de délégués des chambres syndicales ouvrières, la direction morale des chantiers.

Ne pourrait-elle pas aussi, afin d'occuper le plus grand nombre d'ouvriers possible, organiser deux équipes, pour que chaque ouvrier occupé ne travaille que la moitié de la semaine, ce mode d'opérer ayant encore l'avantage de permettre aux travailleurs de chercher du travail dans leurs professions respectives les jours qu'ils seraient de repos.

Enfin, Monsieur le maire, que vous voudrez bien, d'accord avec le conseil municipal, prendre en considération les observations qui précèdent.

Nous avons l'honneur, etc.
(à suivre demain.)

MENUS PROPOS

D'où viens-tu si matin ?
— Je viens de voir guillotiner Gonachon.
— Sais-tu ce que l'on fait du corps d'un supplicié ?
— Eh parbleu ! on l'emporte à la Faculté de médecine.
— Allons donc, on l'emporte à Bron.
— Pourquoi donc ?
— Parce qu'il a perdu la tête !

A TRAVERS LYON

M. le ministre de l'Agriculture vient de fixer du samedi 20 mai, au dimanche 7 juin, le prochain concours régional agricole qui aura lieu en 1885 à Lyon.

Feu de Cheminée. — Hier, à cinq heures du soir, un feu de cheminée s'est déclaré rue Palais Grillet, 24, et a été rapidement éteint par les pompiers Chapaz et Baudrame, accourus au premier signal.

Accident. — Une voiture était chargée de charbon et conduite par M. Duboulot, voiturier, avenue de Saxe, 19. L'un des chevaux s'est abattu rue de la Charité, ce qui a occasionné un rassemblement.

Vol. — Hier, à sept heures du soir, les nommés Elie Frézard et Jules Petit ont été arrêtés par les gardiens de la paix, au moment où l'un d'eux faisait disparaître sous ses vêtements une boîte de sardines qu'il venait de voler à l'étalage de M. Dury, épicer, rue Sai t-Hélène.
Ils ont été conduits au poste de l'Hôtel-de-Ville.

BOURSE DE LYON

Lyon, 23 octobre 1884.

Un peu plus d'animation aujourd'hui. Excellentes tendances. On croit que la commission du budget finira par s'entendre avec le ministère ; on dit que l'Angleterre a offert sa médiation pour régler le conflit franco-chinois ; on pense que le ministère finira par équilibrer le budget, et l'on est dans la joie.

Il est malheureusement trop probable que ces expériences ne seront pas du sitôt des réalités.

3 0/0, 78.20, un demi cours. 4 1/2, 109.12, également sans entrain.

Italien bien soutenu, à 96.60.

Egyptienne unifiée, un peu plus faible à 313.75.

Credit Lyonnais, ferme, à 542.50.

Banque ottomane, hésitante, à 572.50.

Les Chemins autrichiens, se relèvent à 631.25.

Le Saragosse reste à 403.75.

Le Nord-Espagne se maintient à 524.37.

Bourse de Paris

3 0/0 français	78 20	140 »
3 0/0 amortissable	79 52	» »
3 0/0 nouveau	» »	573 »
4 1/2 0/0 (1883)	109 15	» »
5 0/0 italien	96 60	» »
4 1/2 0/0 ext.	99 91	» »
5 0/0 turc	8 »	» »
Egypt. 5 0/0 (1877)	313 75	» »
Banque de France	5 30	» »
Credit foncier	1301 »	» »
Credit mobilier	571 »	» »
Credit lyonnais	543 »	» »
Banque d'Algérie	» »	476 »
Banque d'Autriche	» »	350 »
Banque de Hongrie	» »	123 »
Banque de Lyon	» »	627 »
Banque de Madrid	» »	317 »
Banque de Naples	» »	461 »
Banque de Rome	» »	505 »
Banque de Séville	» »	1005 »
Banque de Valence	» »	101 1/2

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1820	94 50
Communes 1879	445 »
Ville de Paris 1869	403 25
— 1871	393 »
Ville de Marseille	» »
Vendée 1877	349 50
— 1879	402 »
— 1883	357 »
Fusion ancienne	374 75
— nouvelle	365 50
Dombes anciennes	» »
— nouvelles	256 »
Lombardes ant.	393 »
— nouvelles	341 »
Saragosse	350 »
Nord-Esp. 1 ^{er} hyp.	350 »
— 2 ^e	337 50
Portugaise	236 50
Suez 5 0/0	161 »
Ranx 3 0/0	361 »
Omnibus-Tramw.	308 50
Gaz de Lyon	1100 »
Terre-Noire	176 »
Fond. de l'Horme	» »
Creusot	1290 »
Acier. de la Marine	455 »
Fourchambault	146 »
Loiro	» »
Montrambert	» »
Saint-Etienne	270 »
Rive-de-Diex	17 »
R. M. et Firminy	» »
Société Lyonnaise	» »
Créd. fin. et ind.	» »
Vendée Lyonn.	» »
Société Stéphanoise	» »
Rue de Lyon	» »
Comp. des Eaux	» »
Dombes Sud-Est	» »
Croix-Rouge	» »
Bateaux-omnibus	671 25
Wien-Pottendorf	» »

LE SIROP

DE BOCHET DU SERPENT

32, rue Lanterne, Lyon

Le plus connu et le plus puissant de tous les dépuratifs, dont les cures merveilleuses font tant de bruit, est un remède sérieux qui guérit réellement et en peu de temps toutes les maladies résultant d'une altération quelconque du sang : maladies de la peau, dartres, eczéma, rougeurs du visage, boutons, éruptions, tumeurs, abcès, maux d'yeux, d'oreilles, de nez, etc.; migraines, névralgies, étourdissements, constipation, mauvaiss haleine, etc.; les douleurs rhumatismales, sciatiques, goutteuses. Il est aussi le remède souverain de l'âge critique. Partout : 2 fr. 50, 5 fr., 9 fr.

AVIS

Le Propriétaire de la Maison d'Habilléments confectionnés et sur mesure pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, ayant pour titre :

AU GRAND TURENNE

41, Rue Saint-Pierre

a l'honneur de faire connaître au public qu'il n'y a aucun rapport entre sa maison et ses différents prédécesseurs. Sa nouvelle installation lui permet, dès aujourd'hui, de satisfaire à tous les desirs des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

OUVERTURE

11 Octobre 1884

MAISON MODÈLE

5, Place des Jacobins, 5

LYON

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

PRIX FIXE ABSOLU

LE PALEFRENIER

Par HENRI ROCHEFORT

(Suite)

Une heure du matin fut l'heure convenue. Louise irait le chercher dans sa chambre, sans lumière, et le guiderait en le tenant par la main, afin qu'il ne se cassât pas le cou dans les escaliers et qu'il ne réveillât pas la maison en se heurtant aux meubles.
Tandis que Roderic, effaré par l'attente, comptait les minutes et les coupait en fractions, la femme de chambre se préparait à tous les sacrifices, ne doutant pas que la dernière nuit ne fût arrivée pour sa vertu, quelle n'en était sans doute pas à sa première dernière nuit. Il la reçut sur le seuil de sa porte avec presque autant d'émotion que le soir où Yvonne elle-même y avait fait son apparition. Louise, exagérant le mystère, lui dit : Chut ! et le conduisit par un poignet, qu'elle serrait à plaisir, dans les escaliers des escaliers. A deux ou trois

reprises, elle trébucha pour avoir le plaisir de tomber sur son complice, qui soutint le choc avec une imperturbabilité ridicule.

Le sculpteur était resté dans l'ombre projetée par la porte, cloué là par la pitié et par le respect. Il se reprochait son sacrilège, mais il s'absolvait à moitié en se disant que l'ange qui sommeillait sous ses yeux n'était pas plus pure que le fond de son cœur.

La femme de chambre, jalouse d'exécuter consciencieusement ses engagements, alla au chevet d'Yvonne, dans le but apparent de remettre ses oreillers, en réalité, pour lui élever la tête, afin que le palefrenier la vît plus aisément.

— Louise, quelle heure est-il ? demanda la jeune fille.

— Une heure et quart, Mademoiselle, fit Louise.

— Est-ce que j'ai dormi longtemps ?

— Vingt minutes à peu près.

— Et il ne s'est rien passé de nouveau pendant mon sommeil ?

— Rien, Mademoiselle. Mais que pourrait-il se passer de nouveau à cette heure-ci ?

— Je ne sais pas. Je vous dis cela comme je vous dirais autre chose.

Roderic devina sous cette insouciance jouée une inquiétude dont lui seul était évidemment l'objet.

— Je suis un lâche, pensa-t-il. Je bois, je mange et je dors tranquillement, quand elle, dans sa bonté, oublie son mal pour se préoccuper de moi.

Il est certain que les belles peurs que je lui ai faites ont contribué, dans une sérieuse mesure, à la fièvre qui la mine. J'ai la conviction que si je venais à disparaître, sa guérison s'en avancerait considérablement. Je lui ai répété vingt fois que je voudrais lui donner ma vie et, jusqu'à présent, je n'ai absolument rien fait pour préserver la sienne. Il faudra cependant qu'un jour ou l'autre j'acquiesce cette dette d'honneur.

Tout à coup, il se sentit pris d'une envie folle de se jeter à genoux près d'elle, de saisir et de couvrir de baisers cette main élégante qu'elle laissait prendre sur le revers du drap.

Cette espèce de tétanos amoureux se déclara avec une telle violence que la force lui manqua pour y résister.

— Si je commets cette infamie, je me tue en rentrant dans ma chambre, se dit-il.

Et sans prendre la peine de remercier la femme de chambre qui attendait son salaire, sans se risquer à jeter sur Yvonne un dernier regard qui eût achevé de lui égarer le cerveau, il plongea dans l'escalier, franchit d'une enjambée les marches du perron,

glissa sous le hangar et remonta dans sa chambre dont il ferma la porte à double tour, comme s'il avait à ses trousses toutes les baïonnettes de l'armée de Versailles.

— Je suis sauvé ! s'écria-t-il, mais voilà un jeu que je ne recommencerai pas.

Cependant, pour triompher de l'envie d'aller la contempler tous les soirs, il était nécessaire de ne pas l'avoir ainsi à sa portée. Il avait d'ailleurs honte de lui-même, et puisqu'il pouvait supposer que son entêtement à refuser soit de quitter l'hôtel, soit de se servir du passe-port de M. de Boureuil pour se mettre hors d'atteinte, était une des causes de l'état languissant de Mlle de Curval, il s'écria un matin :

Que sa volonté soit faite ! Elle ordonne que je franchisse la frontière, je la franchirai, comme je me tuerais à l'instant si elle m'ordonnait de mourir. Peut-être, quand elle me saura en sûreté, le calme prendra-t-il possession de cette adorable créature si impressionnable et si frêle ; car, faut-il qu'elle le soit, impressionnable, pour se chagriner au point de compromettre sa santé en l'honneur d'un individu qu'elle connaît à peine, en somme, et avec lequel elle sympathise si peu !

(A suivre.)

LES AGITATEURS NOIRS

Ce mot d'agitateurs s'adresse ordinairement aux socialistes, collectivistes, anarchistes, voire même aux intransigeants aux radicaux. Voici maintenant qu'il devra s'appliquer aux porte-soutanes, jésuites et cléricaux. Ce sont ces gens-là eux-mêmes qui le revendiquent, et l'Univers consacre, sous la plume d'un M. G. de la Tour, deux interminables colonnes pour persuader à toute la clique noire qu'elle doit s'agiter.

« Sur les 10 millions de votes qui nommeront, l'an prochain, les députés, — dit le journal ultramontain, — 8 millions seront déposés dans les campagnes. Occupons-nous des campagnes. Le devoir nous prescrit d'y commencer et d'y entretenir une agitation nécessaire. »

C'est nous qui aurions écrit cette phrase qu'il n'y aurait pas d'épithètes malsonnantes et grossières que ne nous eût jetées à la tête l'organe de la réaction cléricale, dont Louis Veuillot, dit fort en gueule, fut jadis le plus bel ornement.

— Voyez vous ces révolutionnaires, ces pestilentiels, ces émeutiers, barricadiers, incendiaires, communistes, anarchistes, qui veulent agiter les campagnes ! Toujours les mêmes, ces républicains, ces gens de désordre !

Mais c'est le cléricisme qui éprouve aujourd'hui le besoin d'agiter, l'agitation devient légitime, pieuse, sainte et nécessaire.

Jésuites, va !

POLICES-TICKETS

DE LA SOCIÉTÉ

Le Travail

ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS
délivrées par L'AVENIR DE LYON dans la
journal du 23 octobre.

Mme Biard, ménagère, rue de la Claire, 68,
police numéro 592.
Ressicaud, quai de Serin, 39, police numéro
593.
Marie Bonnard, Vve Coron, quai de Vaise, 20,
police numéro 595.
Mme Pillard, ménagère, rue de la Claire, 68,
police numéro 590.
Mme Perret, ménagère, place Masgloire, 2,
police numéro 575.
Hermann Hunziker, comptable, rue Vendôme,
105, police numéro 576.

Au moment où a lieu devant la Chambre la discussion en première lecture de la loi sur les accidents, c'était faire œuvre utile que de traiter cette grave question à un point de vue démocratique.

MM. Emile Girodet, député, et Albert Pétriot, avocat à la cour de Paris, viennent de publier à la librairie Cotillon, 24, rue Soufflot, à Paris, un intéressant travail intitulé : *Des Accidents de Travail et de Chemins de fer* (prix : 50 c.)

Nous n'avons pas besoin de recommander cette excellente étude, dont le sujet et le nom des auteurs désignent suffisamment l'attrait.

POTEAU DES ABUS

RÉCLAMATION

Le citoyen Claude Guérin a reçu aujourd'hui un bon de un franc en nature. Or, depuis dix jours il n'avait rien reçu ; il a un enfant et une femme malades. De plus, il est ajourné à quinze jours pour de nouveaux secours.

Ceux qui sont secourus sont l'objet de vexations de la part de M. Bérouton, conseiller municipal.

Tribune libre

COMMISSION CENTRALE

SYNDICALE DE

Répartition aux ouvriers sans travail

Listes rendues du 19 au 24 octobre.

Total des listes précédentes 528,25
Compagnie générale de navigation, 22,90.
Maison Duchêne, 12. Maison Duchêne, 12,50.
Atelier Guinand, 17,05. Maison Boiron, articles de voyage, 12,50. Syndicat des chapeliers, 65,90. Collecte faite à la soirée de l'Union Jéyouse (Folies lyonnaises), 18,10. Maison Pitou, Légatier et Estragnat, 30,75. Collecte faite par les syndicats, salle Rivoire, 11,65. Maison Gontard, 12,75. Maison Roux, à la Mouche, versé par Florence, 24,50. Maison Farnaud et Giloux, 23,50. Fondeur en cuivre de chez Thévenin, 14,75. Ateliers Thévenin, 53,50. Maison Désir, 11,50. Liste Blache, 40. Ateliers Curbil lon, 19,25. Ateliers Mousset, 12,50. Maison Guillet, 5. Maison Gaugier, 57,90.
Total 1,006 55

Le Président, Le Secrétaire, Le Trésorier,
PAYS, DENONFOUX, BOISSON.

SYNDICAT PROFESSIONNEL

DE

l'Union des Tisseurs et similaires

PRUD'HOMIE

Comité central de l'Union

Tous les tisseurs qui auraient des communications à faire au comité de l'Union sont invités à faire parvenir les renseignements au bureau, rue des Capucins, 24, au premier.

Ces renseignements devront être arrivés au bureau avant le 25 courant. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera reçue.

Chauffeurs-Mécaniciens de Lyon et du Rhône

Toute la corporation est invitée à une grande réunion générale qui aura lieu le dimanche 26 octobre, à trois heures du soir, au café Bellard, quai des Célestins, 2, à l'effet de reconstituer la chambre syndicale.

Vu l'importance de cette réunion, nous espérons que tous nos collègues soucieux de leurs intérêts y viendront prendre part.

La Commission.

Commission centrale syndicale de Répartition aux Ouvriers sans travail

Les ouvriers sans travail sont prévenus que les syndicats doivent les inscrire, qu'ils soient syndiqués ou non. Ceux qui n'auraient pas de syndicat doivent se faire inscrire à la commission, rue Saint-Jacques, 5, au premier.

Pour la commission,

DENONFOUX.

Ouvriers et ouvrières sans travail

La commission exécutive remercie le citoyen Jules Barrois de son initiative philanthropique. En conséquence, elle invite instamment tous

ses frères qui plus favorisés, c'est-à-dire qui travaillent encore, à répondre à son appel.

Ouvriers et ouvrières qui le pouvez encore, venez en foule assister à cette représentation et tout en passant une bonne soirée vous aurez accompli un acte de solidarité.

Tout à vous.

Pour la commission exécutive :

Le secrétaire, BERTRAND.

La commission exécutive est convoquée d'urgence ce soir, à sept heures, chez le citoyen Deville, rue Bodin, 7.

Nota. — Vu l'importance de l'ordre du jour, les membres sont instamment priés d'être exacts.

Avis aux ouvriers plâtriers et peintres
Tous les ouvriers plâtriers et peintres sont convoqués en réunion publique samedi 25 courant, salle Rivoire, avenue de Saxe 242, à huit heures du soir.

Tout ouvrier soucieux de l'avenir de la corporation est instamment prié d'y assister.

Ordre du jour : Réorganisation de la chambre syndicale.

La Commission d'initiative :

Baudry, Clermont, Rivet, Samson, Buisson, Massera, François.

Avis aux Tisseurs de velours unis ville et campagne.

Nous portons à la connaissance de tous les tisseurs de velours unis qu'une assemblée générale aura lieu le dimanche 26 courant, à neuf heures précises du matin, salle Fredouillière, rue Duguesclin, 167. Nous engageons tous les veloutiers de la ville et de la campagne de bien vouloir assister à cette assemblée qui a une grande importance.

Les trésoriers sont priés de faire le plus tôt possible le versement de leur série, au bureau indicateur, rue des Capucins, 20.

Pour la Commission :

Le Président, DELVE aîné.

Ouvriers en voitures.

La chambre syndicale mutuelle des ouvriers en voitures convoque toute la corporation à une réunion générale qui aura lieu dimanche 26 octobre, café du Jura, 25, rue Tupin, à deux heures.

Les portes seront rigoureusement fermées à deux heures et demie.

ORDRE DU JOUR

Distribution des rapports du délégué Amé, terdam.

Perception des cotisations.

On reçoit les adhérents.

Nota. — Ceux qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres, en trouveront à la porte.

Le président, MOIROU.

Conférence

Samedi 27 courant, une conférence aura lieu chez M. Rue, cours Lafayette, 224, entrée par l'allée.

Divers orateurs traiteront les questions suivantes :

- 1° De la loi sur les récidivistes ;
- 2° Des causes de la misère et de la crise industrielle et commerciale actuelle.
- 3° Questions diverses.

Les nombreux ouvriers habitant la Cité Lafayette, les Charpennes et Villeurbanne sont instamment priés d'y assister.

La commission.

Joyeux Lyonnais

Dimanche 26 courant, aura lieu dans les salons de M. Fredouillière, rue Duguesclin, 167, un grand concert suivi de bal.

On nous promet beaucoup pour cette charmante soirée de famille qui sera des plus attrayantes.

Plusieurs artistes du Casino et des grands concerts de Lyon, prêteront leur concours.

Une fanfare se fera entendre pendant le concert.

Un avis ultérieur donnera les détails du programme.

Les Enfants de Lyon

La société prêtant son concours au bal de l'Alliance des cuirs et peaux, qui aura lieu le samedi 25 octobre, au palais de l'Alcazar, informe M.M. les membres honoraires qui désireraient y assister, qu'ils pourront se présenter muni de leur décoration.

La Jeunesse Artistique

Les sociétés sont priées de se rendre à la réunion qui aura lieu vendredi 24 courant, à huit heures précises, salle de la Boule d'Or, avenue des Ponts, 24.

On reçoit des adhérents.

Givors, 21 octobre 1884.

Dimanche 26 octobre, grand bal avec tombola au bénéfice de la caisse des écoles lyonnaises.

Les personnes qui voudraient offrir des lots pour la tombola, sont priées de les envoyer au plus tôt pour en faire l'exposition, qui sera faite chez M. Tourtoulon, rue de Bel-ort.

Les lots sont reçus chez M. Prudhomme, trésorier de la société.

Avis Nous engageons vivement les personnes atteintes de goîtres, glandes, grosseurs, engorgements, etc., à lire attentivement la lettre suivante :

« Monsieur P. Hantzer, pharmacien-chimiste, succ. de Bertrand aîné, place Bellecour, Lyon. »

« Depuis trois ans et demi, j'étais affecté d'une grosseur au cou, que l'on dénomme sous le nom de goître. Aussitôt que je m'en suis aperçu, je me suis adressé à un médecin de la localité, qui m'a donné une consultation. J'ai effectué, mais en vain, pendant trois ans, les remèdes qu'il m'avait ordonnés, et cette grosseur augmentait toujours, au point que je respirais et avalais difficilement, ce qui causait chez moi une grande inquiétude. Plusieurs journaux annonçaient les bons effets du Sirop de Bochet iodé et de la Pommade résolvative de BERTRAND aîné, comme combattant avec succès le mal dont j'étais atteint. — Le 1^{er} octobre 1882, j'ai commencé à me traiter avec le Sirop de Bochet iodé et de la Pommade résolvative de BERTRAND aîné, et le 15 mai 1883, sept mois et demi après, mon goître avait disparu comme par enchantement, sans savoir comment ni par où il était passé. »

« En conséquence, je vous autorise à publier ma lettre, afin que ceux qui ne connaissent pas l'effet que peut produire le Sirop de Bochet iodé (très agréable à prendre) et la Pommade résolvative de Bertrand aîné, sur cette difformité humaine, puisse l'employer sans crainte. »

« Recevez, Monsieur, mes bien sincères reconnaissances. »

« POITERY, retraité à Tarlay (Yonne). »

Notices gratis. — Fl. 2 fr. 50 et 5 fr.; pommade, 2 fr. 50 ; f. 0 fr. 75 en sus. S'adr. ph. BERTRAND aîné, HANIZER, succ., 24, place Bellecour, Lyon.

LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70.

CABINET DE M. GOULLON

Défenseur aux Tribunaux de Paix et de Commerce

69, Passage de l'Argue, 69

A CÉDER

Cabinet de Lecture et Papeterie, belle position, peu de frais. — 4.000 volumes, beaux agencements, prix : 3.000 fr. — Pressé.

Grand choix d'Hôtels, Cafés, Restaurants. Comptoirs, Epiceries, Magasins en tous genres et Immeubles. Prêts hypothécaires.

INJECTION BARRAJA

Vraie infallible

Seule et unique au monde, guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix : 4 fr. — Cours Lafayette, 115, Lyon.

MODES

Gros et Détail

Mme CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPECIALITÉ POUR DEUIL

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

On demande

A ACHETER

à Lyon, un bon Hôtel ou

UN CAFE

Adresser les offres à

L'ECHO de LYON

69, rue de l'Hôtel-de-Ville, au 2^o

CHAPELLERIE

RIVIER SŒURS

Rue Centrale, 43 et Rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

LYON

Mise en vente d'un choix considérable de Coiffures pour la Chasse, de Chapeaux de Haute Nouveauté, et de Casquettes en toutes formes et à tous prix. — Bonnets grecs et Articles fantaisie en tous genres. RAYON SPECIAL pour Dames et Fillettes.

10.000 Chapeaux de Fentre en 3 fr. 60 toutes formes, prix unique 3 fr. 60

CHAPELLERIE PRADÉ

Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, 400/0 de rabais. — Nouvel arrivage de 3 60 dernier genre, pour hommes, dames et enfants.

Grand choix de coiffure de voyage en tous genres

GRAND CHOIX DE COIFFURES DE VOYAGE

20, Quai Saint-Antoine, 20

MALADIES SECRÈTES

J'affirme la guérison radicale des maladies vénériennes les plus anciennes et les plus invétérées, ainsi que les rhumatismes les plus douloureux, par le traitement facile et surtout sans mercure, du docteur Marolles. Cabinet de 12 h. à 3 h. Gratuit le soir, de 7 à 8. Lyon, 19, rue Cuvier. Correspondance.

A LOUER

PETITE PROPRIÉTÉ

Complètement close de murs composée de six pièces avec terrasse. Cette charmante habitation est située à Rive, 26, cours Lafayette, Lyon.

Mme VALLÉ

Elève de Desbarrolles. Lit la destinée dans les lignes de la main, rue Neuve, 15.

Les Annonces et Réclames sont reçues

AUX BUREAUX DU JOURNAL